

LA RÉCIDIVE/REPRISE DES SORTANTS DE PRISON DE **2007-2008** EN FIN DE PEINE CONTINUE

Projet : Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée
aux Services correctionnels du Québec

RAPPORT N° 1

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Québec 

Analyse et rédaction

Pierre Lalande, coordonnateur du projet, Direction des programmes

Yvon Pelletier, Direction du pilotage et de l'infocentre

Patrick Dolmaire, Direction du pilotage et de l'infocentre

Consultant : Pierre Landreville, Ph. D.

Sous la direction d'Elaine Raza

Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration

Direction générale des services correctionnels

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-74312-5 (ensemble)

ISBN : 978-2-550-74304-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Note : Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
A. Les questions méthodologiques et les définitions	2
1. La démarche de l'étude	2
2. Les données et leurs sources	3
3. Année de référence et présentation de la cohorte	4
4. Durée de la période d'observation	5
5. La récidive/reprise	5
6. Les critères de récidive/reprise	6
6.2 Des critères emboîtés	6
6.3 Ce que la récidive/reprise n'est pas	7
6.4 Définition de la récidive/reprise.....	7
B. Les résultats de la première cohorte	8
1. Les taux globaux de récidive/reprise	8
2. Taux de récidive/reprise selon les délais	8
3. Sexe, âge et origine	10
4. Les variables correctionnelles et pénales.....	11
4.1 Âge au premier contact	12
4.2 Antécédents.....	12
4.3 Durée de la peine	12
4.4 Appartenance à un groupe criminel	12
5. Les taux de récidive/reprise selon l'infraction initiale.....	13
5.1 Infractions contre la personne	14
5.2 Infractions contre la propriété.....	14
5.3 Infractions aux règles de la circulation	14
5.4 Infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu'au Code criminel	15
5.5 Infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux	15
5.6 Autres infractions au Code criminel et contre l'État	15
6. Taux de récidive/reprise selon les régions correctionnelles	15

Point saillants	17
Mises en garde	18
Conclusion	19
Annexes.....	20
Bibliographie.....	24

GRAPHIQUES

Graphique 1 - Taux cumulés de récidive/reprise, selon la durée d'observation	9
Graphique 2 - Taux de récidive/reprise selon l'infraction initiale.....	13
Graphique 3 - Taux de récidive/reprise selon les régions correctionnelles	16

TABLEAUX

Tableau 1 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans suivant leur libération	8
Tableau 2 - Taux cumulés de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, selon la durée d'observation.....	9
Tableau 3 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans suivant leur libération, selon certaines variables sociodémographiques	10
Tableau 4 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon certaines variables correctionnelles et pénales.....	11

TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A-1 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon certaines données sociodémographiques.....	20
Tableau A-2 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon certaines variables correctionnelles et pénales	21
Tableau A-3 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon l'infraction initiale .	22
Tableau A-4 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon les régions et réseaux correctionnels.....	23

INTRODUCTION

Il y a habituellement deux raisons pour lesquelles beaucoup d'organisations correctionnelles tentent de mesurer le taux de récidive de la clientèle qui leur est confiée : d'abord, pour évaluer leur performance, ce qui n'est pas si simple (voir, notamment, la Conférence du consensus, 2013 et Landreville, 1982 a; 1982 b; 1982 c;), et pour mieux réagir (Royaume-Uni, 2012-2013); puis, en corollaire, pour se comparer avec d'autres organisations.

Aux Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec (ci-après Services correctionnels), la question de savoir quel était le taux de récidive de leur clientèle a été posée à quelques reprises. Pour de multiples raisons, les Services correctionnels n'avaient pas jusqu'ici accordé la priorité à la question des taux de récidive.

L'une de ces raisons était en fait liée aux difficultés inhérentes à une définition et à un calcul universels d'un taux de la récidive et à l'impossibilité de faire des comparaisons solides avec d'autres organisations. C'est connu, tant les chercheurs universitaires que les organisations correctionnelles ont généralement conclu qu'il était impossible d'arriver à une définition universelle de la récidive¹. Certains ont même fait l'expérience d'évacuer complètement cette notion en la remplaçant par exemple par celle de « contact » ou « nouveau contact ». Cependant, puisque l'on se bute à un concept qui résiste, tant dans l'esprit populaire que chez les chercheurs et surtout chez les organisations publiques, la notion de récidive demeure tellement bien ancrée qu'elle devient incontournable.

La question revenant régulièrement, les Services correctionnels ont fait le pari d'entreprendre une réflexion et de former une équipe composée d'un consultant externe² et de trois professionnels de la Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration.

1. Voir la bibliographie.

2. Pierre Landreville, professeur émérite à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Cette équipe a reçu le mandat, dans un premier temps, de concevoir un modèle permettant de documenter les cas de récidive de la clientèle confiée aux Services correctionnels et, dans un deuxième temps, à l'aide du modèle élaboré, d'établir sur une base continue les taux de récidive/reprise des personnes qui ont été sous leur responsabilité.

Conséquemment, et pour l'ensemble du projet, cinq cohortes de personnes qui ont terminé leur peine de prison ou qui ont été soumises à une peine ou à une mesure dans la communauté ont été analysées. Ces cohortes sont les suivantes :

1. les sortants de prison en fin de peine continue de 2007-2008;
2. les personnes libérées conditionnellement de 2007-2008;
3. les probationnaires ayant terminé leur période de probation en 2007-2008;
4. les sursitaires ayant terminé leur période de sursis en 2007-2008;
5. les personnes condamnées à une peine discontinue en 2007-2008.

Ce premier rapport porte précisément sur les résultats de la première cohorte étudiée, soit la récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue. La structure du rapport se présente comme suit : A – Les questions méthodologiques et les définitions : la démarche de l'étude, les données et leurs sources, l'année de référence, la présentation de la cohorte, la durée de la période d'observation, les critères de récidive/reprise et la définition des concepts utilisés; B – Les résultats de la cohorte, suivis des points saillants, d'une conclusion et de la bibliographie. Tous les tableaux présentant les résultats complets se trouvent en annexe.

A. LES QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES ET LES DÉFINITIONS³

1. LA DÉMARCHE DE L'ÉTUDE

Dans un premier temps, une revue de la littérature a été effectuée pour faire ressortir les résultats d'études récentes produites par différentes organisations correctionnelles dans divers pays.

3. Il importe de préciser que tous les détails méthodologiques sont présentés dans le rapport intitulé *La récidive chez la clientèle des Services correctionnels du Québec : définitions et méthodologie*.

L'objectif était de connaître les méthodologies utilisées ainsi que la définition des concepts utilisés⁴. Parallèlement, des documents de travail ont été élaborés et soumis à l'équipe pour discussion. Des réunions de travail ont eu lieu afin de connaître quelles étaient les données disponibles, de faire le choix des cohortes à étudier ainsi que des concepts retenus et de leur définition. Essentiellement, l'exercice visait à ce que, tout au long des travaux, l'équipe soit au même diapason sur le plan conceptuel afin que le lecteur comprenne clairement comment les résultats ont pu être obtenus et interprétés.

2. LES DONNÉES ET LEURS SOURCES

- Les informations utilisées dans le cadre de la présente étude sur la récidive proviennent d'un entrepôt de données réalisé précisément pour cette étude et dérivé directement de l'entrepôt correctionnel de données (ECD) de l'Infocentre. Cette nouvelle compilation recense **15 années d'historique des données** et est basée sur la **population totale** des contrevenants.
- Les données originales de l'ECD proviennent du système DACOR (dossiers administratifs correctionnels). L'Infocentre extrait une partie importante des données du système DACOR pour édifier son entrepôt de données, nommé ECD. La réalisation automatisée de l'ECD permet de transformer les **données extraites** de DACOR en **informations** définissant adéquatement le milieu fermé ou le milieu ouvert des Services correctionnels.
- Toutes les données proviennent par conséquent des Services correctionnels du Québec; ce choix implique que nous n'avons pas d'information au sujet des condamnations prononcées hors du Québec durant la période d'observation ni au sujet des condamnations à une peine d'amende.

4. Les résultats de cette revue de littérature sont présentés dans le document mentionné dans la note précédente.

- Seules les peines ou mesures « simples » ont été retenues (fin de peine de détention, probation seule, libération conditionnelle, sursis seul, etc.), et non les peines ou mesures « mixtes » (ex. : détention suivi d'une probation).

Tous les événements retenus l'ont été pour des condamnations prononcées uniquement sur le territoire québécois pendant une période rétrospective de dix ans. Les variables utilisées sont les suivantes :

o Variables sociodémographiques

- Sexe
- Âge à l'admission
- Origine

o Variables correctionnelles et pénales

- Âge au premier contact
- Nombre d'antécédents
- Durée de la peine imposée
- Appartenance à un groupe criminel
- Infraction initiale

o Régions et réseaux correctionnels

3. ANNÉE DE RÉFÉRENCE ET PRÉSENTATION DE LA COHORTE

Le choix de 2007-2008 se justifie dans un premier temps par un souci de cohérence qui permettrait de faire des comparaisons entre les différentes cohortes au cours d'une même période. Dans un deuxième temps, il y avait la préoccupation de permettre de mesurer la récidive/reprise pendant la durée des peines de probation ou de sursis (qui peuvent éventuellement s'étendre sur une période de trois ans) et par la suite sur une période d'observation de deux ans après la mesure.

La présente cohorte est composée des sortants de prison de 2007-2008. Le nombre de dossiers retenus est de 9 423. Il s'agit des personnes qui n'ont pas eu de suivi en permission de sortir, de libération conditionnelle ou qui n'avaient pas de probation ou d'emprisonnement avec sursis suivant la période de détention⁵. Il est à noter que certains dossiers ont été soit rejetés, soit exclus par souci de cohérence (voir rapport sur la méthodologie pour plus de détails).

4. DURÉE DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

La période d'observation, qui est ici de deux ans, est celle durant laquelle on mesure la récidive/reprise. Elle est limitée par :

- un point de départ T^0 , soit le jour de la sortie de prison;
- une fin au point T^4 , soit après la période d'observation ou de suivi de deux ans;
- un point T^3R s'il se produit un échec, une récidive/reprise, entre le temps T^0 et T^4 .

	T^0 Point de départ	Période de référence	Fin de la période d'observation T^4
Détention			
	T^0	Période d'observation de 2 ans	T^4
Après la mesure		T^3R	

5. LA RÉCIDIVE/REPRISE

Comme on ne peut calculer que ce que l'on connaît, le chercheur ne peut prendre en compte que ce que le système judiciaire et le système correctionnel ont enregistré. Autrement dit, si un individu commet une nouvelle infraction qui ne sera jamais résolue, elle ne pourra jamais être calculée dans le taux de récidive. C'est la raison pour laquelle le criminologue Pierre Landreville⁶ suggère d'abandonner l'usage de l'expression « taux de récidive » et de la remplacer par « taux de reprise » (Landreville, 1982 b : 440).

5. Pour plus de précisions, voir le document *La récidive chez la clientèle des Services correctionnels du Québec : définitions et méthodologie*.

6. Landreville, Pierre (1982 b). « Taux de récidive et taux de reprise ». *Revue canadienne de criminologie*, Vol. 24, N° 4 (octobre), pages 439-452.

Sur le plan conceptuel, cette notion a la qualité de se rapprocher davantage de la réalité. On reconnaît que l'on ne mesure pas principalement la commission d'une nouvelle infraction, mais une reprise de l'individu par le système pénal. Cependant, pour bien marquer qu'on ne fait pas abstraction de cette question importante, tout en reconnaissant l'importance d'un langage commun, c'est la double notion de « récidive/reprise » qui sera utilisée tout au long du projet.

En résumé, ce qui a donc été retenu vise à se rapprocher le plus possible des standards internationaux actuels, qui s'accordent pour la plupart sur une définition de la récidive comme étant une nouvelle condamnation (Holland, S. K. Pointon & S. Ross : 2007 : 8) pendant une période circonscrite dans le temps.

6. LES CRITÈRES DE RÉCIDIVE/REPRISE

Il importe de préciser quels sont les critères pour calculer ce qui constitue ou non une récidive/reprise. Dans le cas qui nous occupe, nous avons retenu quatre critères. Lorsqu'il est question de récidive/reprise, une distinction s'impose, soit celle de différencier les cas s'étant vu infliger une nouvelle condamnation de ceux qui sont de retour dans le système correctionnel à la suite de manquements aux conditions imposées lors de mesures communautaires. C'est ce qui a justifié l'ajout de notre premier critère.

6.2 Des critères emboîtés

Les quatre critères retenus dans cette étude sont des critères qui, pourrait-on dire, s'emboîtent les uns dans les autres, les premiers englobant tous les suivants.

- a) Un **nouveau contact** est un contact subséquent avec les Services correctionnels. Il s'agit d'une nouvelle intervention officielle qui ne conduit pas nécessairement à une condamnation. On pense, par exemple, à une nouvelle accusation avec détention provisoire, mais qui ne conduira pas à une nouvelle condamnation pendant la période d'observation.
- b) Toute **nouvelle condamnation** après la peine actuelle;

- c) Toute **nouvelle condamnation à une peine d’incarcération** après la peine actuelle;
- d) **Condamnation à une peine d’incarcération de deux ans et plus** après la peine actuelle.

Plus précisément :

- A inclut A + B + C + D (toutes les nouvelles interventions officielles aux Services correctionnels avec ou sans condamnation);
- B inclut B + C + D (toutes les condamnations à une peine d’incarcération provinciale ou fédérale ou à une peine en communauté);
- C inclut C + D (toutes les condamnations à une peine d’incarcération provinciale ou fédérale);
- D inclut seulement les condamnations à une peine d’incarcération de deux ans et plus.

6.3 Ce que la récidive/reprise n’est pas

Des manquements aux conditions imposées en probation ou en libération conditionnelle, par exemple, peuvent servir à calculer un taux de succès ou d’échec de la mesure, mais un manquement à une condition, s’il peut mener à une reprise par le système correctionnel, n’est pas à proprement parler une récidive/reprise.

6.4 Définition de la récidive/reprise

Par conséquent, tout au long de l’étude, nous définirons la récidive/reprise comme suit : une **nouvelle condamnation pour un nouveau délit** commis pendant une période circonscrite dans le temps, soit pendant la durée de la mesure et pendant une période d’observation de deux ans après la mesure. Des manquements aux conditions imposées en probation, pour un emprisonnement avec sursis ou en libération conditionnelle, **ne sont pas considérés comme une récidive/reprise** parce qu’il n’y a pas eu de nouvelle infraction, seulement un manquement à une condition.

B. LES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE COHORTE

Cette partie présente les analyses des principaux résultats obtenus. Après avoir exposé les taux globaux de récidive/reprise, nous nous attarderons en détail aux quatre sections suivantes : les données sociodémographiques, les données correctionnelles et pénales, celles selon l'infraction initiale et, enfin, selon les régions et les réseaux correctionnels. Il est à noter que, afin de simplifier l'analyse et la présentation, seules les colonnes B, C, et D sont traitées.

1. LES TAUX GLOBAUX DE RÉCIDIVE/REPRISE

Le premier résultat global (tableau 1) pour l'ensemble de la cohorte nous indique que, sur tous les sortants de prison de 2007-2008 (N : 9 423), 55 % (N : 5 149) ont été « repris » par le système et condamnés de nouveau. On peut donc dire que le taux de nouvelle condamnation de ces personnes est de 55 % au cours des deux ans qui ont suivi leur libération⁷. On voit aussi que 43 % des sortants ont été condamnés à une nouvelle peine d'incarcération, que ce soit au niveau provincial ou fédéral, et que 2 % l'ont été au fédéral. On peut donc en déduire que 12 % des personnes (55 % - 43 %) qui ont récidivé ont été recondamnées à une peine dans la communauté.

Tableau 1 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans suivant leur libération

Ensemble des sortants de prison	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
(N : 9 423)	55 % (N : 5 149)	43 % (N : 4 088)	2 % (N : 169)

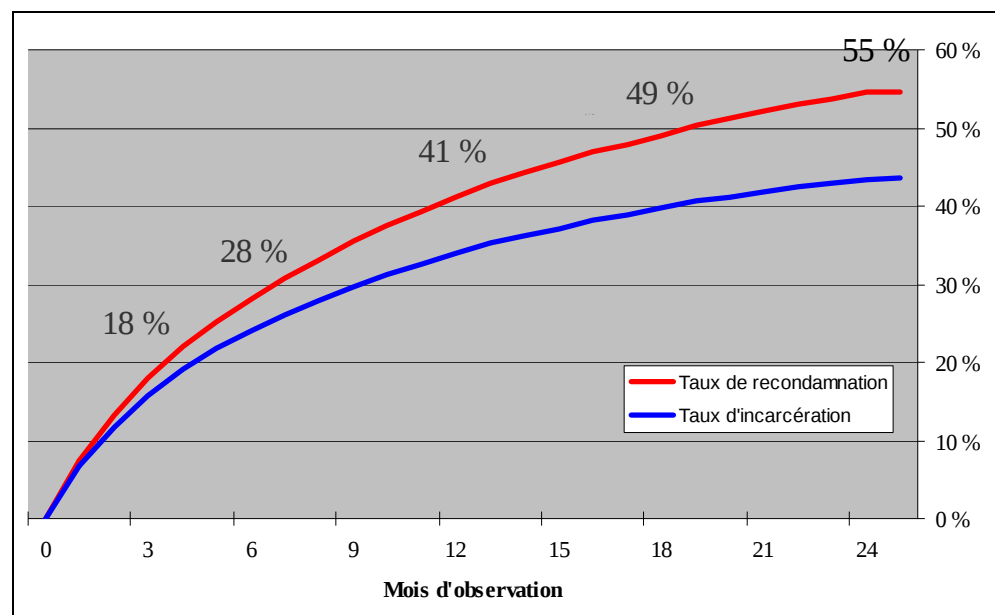
2. TAUX DE RÉCIDIVE/REPRISE SELON LES DÉLAIS

Le graphique 1 différencie d'abord le taux global de nouvelle condamnation (55 %) du taux de nouvelle peine d'incarcération combinant provincial et fédéral (43 %).

7. Si, par exemple, cette période d'observation augmentait à cinq ans, le taux pourrait sensiblement augmenter. Il est à noter qu'on prévoit déjà que cette période se déroule sur cinq ans.

Graphique 1 - Taux cumulés de récidive/reprise, selon la durée d'observation

(Enquête sur les sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue)



La donnée la plus importante de ce graphique et du tableau 2 porte sur les délais de la récidive/reprise en nombre de mois. Le taux de nouvelle condamnation après trois mois touche 18 % de l'ensemble des sortants, soit 28 % (taux cumulé) après six mois, 41 % après un an et 55 % à la fin de la période d'observation.

Quant à ceux qui ont reçu une nouvelle peine d'incarcération, le taux était de 16 % après trois mois, de 24 % après six mois, de 34 % après un an et, enfin, de 43 % après 24 mois.

Tableau 2 - Taux cumulés de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, selon la durée d'observation*

Mois d'observation	Nouvelle condamnation		Nouvelle peine d'incarcération	
	Taux (N)	Taux cumulés	Taux (N)	Taux cumulés
1. Moins de 1 mois	8 % (729)	8 %	7 % (652)	7 %
2. Entre 1 et moins de 3 mois	10 % (976)	18 %	9 % (833)	16 %
3. Entre 3 et moins de 6 mois	10 % (948)	28 %	8 % (799)	24 %
4. Entre 6 et moins de 12 mois	13 % (1 238)	41 %	10 % (929)	34 %
5. Entre 12 et 24 mois	13 % (1 258)	55 %	10 % (894)	43 %

* L'ensemble des libérés est de 9 423.

Ces données démontrent que les récidives/reprises se produisent relativement tôt après la libération, la courbe fléchissant dès le sixième mois.

Les tableaux 3 et 4 représentent les taux de récidive/reprise en fonction des variables sociodémographiques et pénales des 9 423 sortants de prison de 2007-2008. Afin de simplifier la présentation des résultats, nous avons inscrit uniquement les nouvelles condamnations aux tableaux, mais elles sont déclinées à partir des critères expliqués précédemment.

Tableau 3 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans suivant leur libération, selon certaines variables sociodémographiques

	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Sexe				
Hommes	89 % (8 343)	54 % (4 509)	43 % (507)	2 % (168)
Femmes	11 % (1 080)	59 % (640)	47 % (3 589)	0 % (1)
Âge à l'admission				
18-24 ans	18 % (1 743)	64 % (1 108)	46 % (801)	2 % (36)
25-34 ans	28 % (2 670)	59 % (1 583)	48 % (1 273)	2 % (51)
35-44 ans	30 % (2 798)	54 % (1 500)	44 % (1 238)	2 % (56)
45 ans et +	23 % (2 212)	43 % (958)	35 % (776)	1 % (26)
Origine				
Allochtone	97 % (9 119)	54 % (4 944)	43 % (3 940)	2 % (159)
Autochtone	3 % (304)	67 % (205)	49 % (148)	3 % (10)

3. SEXE, ÂGE ET ORIGINE

Pour ce qui est du sexe, les hommes représentent 89 % des libérés (N : 8 343) et les femmes, 11 % (N : 1 080). Le taux de nouvelle condamnation est de 59 % chez les femmes contre 54 % chez les hommes, et ce, contrairement aux résultats habituels des autres études.

Quant à l'âge à l'admission, les deux sexes confondus, les personnes de 18 à 24 ans affichent le plus haut taux de nouvelle condamnation, à savoir 64 %, et 46 % des personnes de cette tranche d'âge ont été condamnées de nouveau à une peine d'incarcération. La tranche des personnes de 25 à 34 ans suit, avec 59 % de nouvelle condamnation, et connaît le taux le plus élevé de nouvelle peine d'incarcération, soit 48 %. Les taux de récidive/reprise tendent à diminuer avec l'âge.

Les Autochtones, qui représentent 3 % des dossiers retenus – comme on le trouve dans la littérature (voir Brassard, R., L. Giroux et D. Lamothe-Gagnon, 2011) – ont des taux de récidive/reprise supérieurs aux allochtones. Les allochtones ont été condamnés de nouveau dans 54 % des cas et 43 % ont connu une nouvelle peine d’incarcération. Chez les Autochtones, 67 % ont été recondamnés et 49 % ont été incarcérés de nouveau.

4. LES VARIABLES CORRECTIONNELLES ET PÉNALES

Tableau 4 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon certaines variables correctionnelles et pénales

	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Âge au premier contact				
18 ans	21 %* (2 016)	68 % (1 362)	54 % (1 090)	4 % (74)
19-20 ans	23 % (2 164)	62 % (1 345)	49 % (1 055)	2 % (43)
21-24 ans	21 % (1 968)	54 % (1 056)	42 % (832)	2 % (31)
25-34 ans	21 % (2 023)	49 % (984)	40 % (801)	1 % (16)
35-44 ans	8 % (794)	36 % (285)	28 % (220)	0 % (3)
45 ans et +	5 % (458)	26 % (117)	20 % (90)	0 % (2)
Nombre d’antécédents				
0	21 % (1 998)	30 % (602)	20 % (392)	1 % (11)
1 à 3	38 % (3 590)	48 % (1 725)	36 % (1 286)	2 % (61)
4 et +	41 % (3 835)	74 % (2 822)	63 % (2 410)	3 % (97)
Durée de la peine imposée				
Moins d’un mois	59 % (5 513)	56 % (3 061)	43 % (2 382)	1 % (54)
1 à 6 mois	30 % (2 803)	56 % (1 563)	45 % (1 259)	2 % (59)
6 mois et +	12 % (1 107)	47 % (525)	40 % (447)	5 % (56)
Appartenance à un groupe criminel				
Aucun groupe	96,9 % (9 133)	54 % (4 961)	43 % (3 920)	2 % (156)
Crime organisé*	0,2 % (16)	44 % (7)	31 % (5)	6 % (1)
Gangs de rue*	2,3 % (218)	71 % (154)	64 % (140)	4 % (8)
Motards*	0,6 % (56)	48 % (27)	41 % (23)	7 % (4)
Ensemble des groupes criminels*	100 % (290)	65 % (188)	58 % (168)	5 % (13)

* L’arrondi à la valeur entière du pourcentage peut amener un léger dépassement (< 1 %) sur la somme de ces valeurs, qui, pour un ensemble donné, devrait faire 100 %.

4.2 Âge au premier contact

Au tableau 4, on constate que ce sont les **personnes âgées de 18 ans** lors du premier contact avec les Services correctionnels qui ont le plus haut de nouvelle condamnation. Soixante-huit pour cent d'entre elles ont été recondamnées et 54 % ont reçu une autre peine d'incarcération.

Le groupe des 19-20 ans suit; 62 % ont subi une nouvelle condamnation et 49 %, une réincarcération. Loin derrière, chez le groupe des 45 ans et plus, 26 % se sont vu infliger une nouvelle condamnation et 20 %, une nouvelle incarceration. Ces données confirment ce que révèlent les recherches : plus on est jeune lors du premier contact avec le système pénal, plus les probabilités de récidive/reprise sont élevées.

4.3 Antécédents

En ce qui a trait aux **antécédents**, parmi ceux qui n'en avaient pas, 30 % ont été condamnés de nouveau et 20 % ont reçu une nouvelle peine d'incarcération. En contrepartie, le groupe qui possédait plus de quatre antécédents correctionnels a vu 74 % de ses membres être recondamnés et 63 %, réincarcérés. Ici aussi, les résultats sont conformes aux connaissances criminologiques.

4.4 Durée de la peine

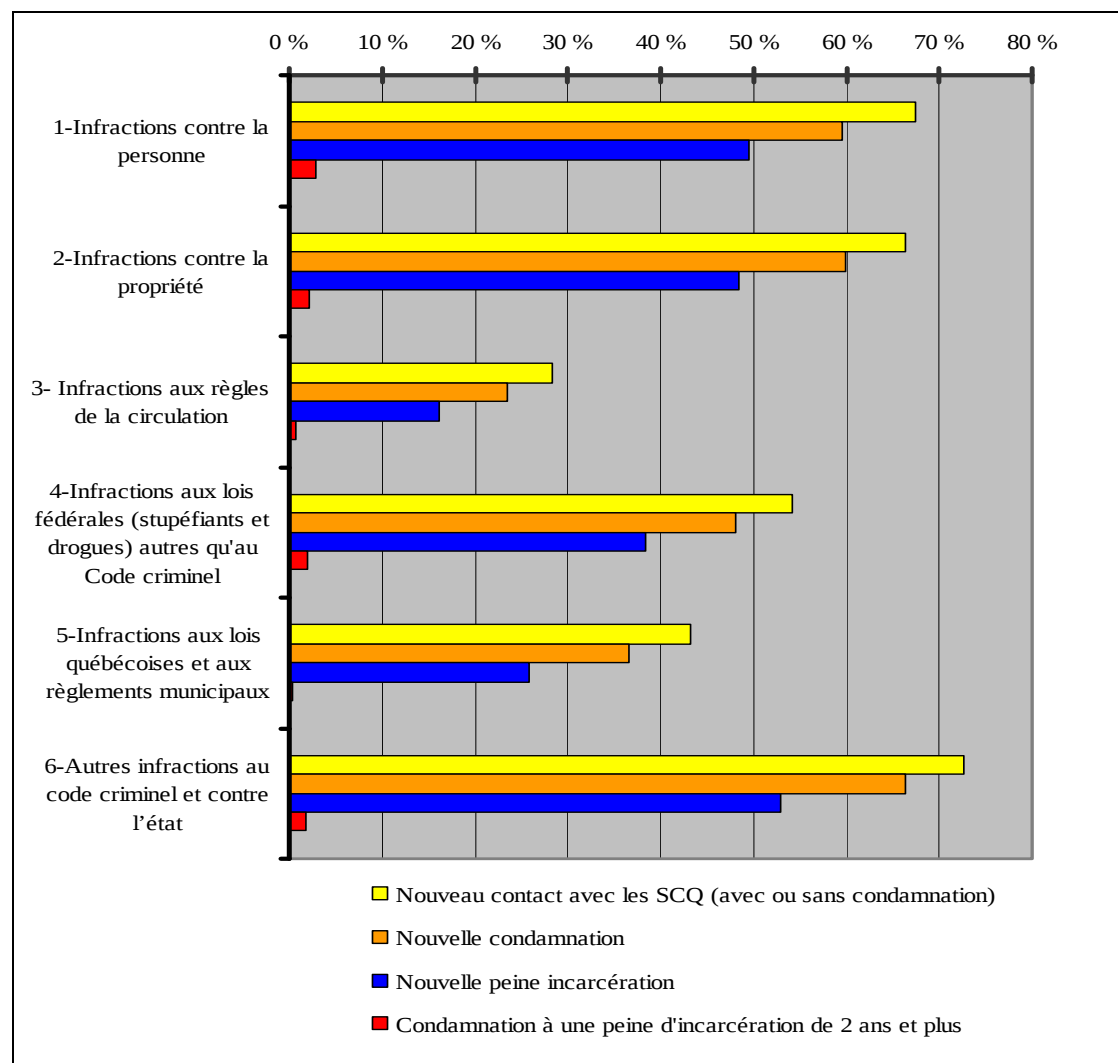
Quant à la **durée de la peine**, ce sont les personnes qui avaient été condamnées à une courte peine d'incarcération qui affichent des taux de nouvelle condamnation et de nouvelle incarceration légèrement supérieurs, alors que celles qui ont reçu de plus longues peines ont de plus fortes probabilités d'obtenir une peine d'incarcération de deux ans et plus.

4.5 Appartenance à un groupe criminel

Pour ce qui est de l'**appartenance à un groupe criminel**, 65 % des personnes membres d'un tel groupe ont été recondamnées et 58 % ont été réincarcérées, alors que celles qui n'appartenaient pas à un groupe criminel ont été condamnées dans une proportion de 54 % et réincarcérées dans 43 % des cas. Ce sont les personnes reconnues comme faisant partie d'un gang de rue qui ont les plus forts taux de récidive/reprise.

Graphique 2 - Taux de récidive/reprise selon l'infraction initiale

(Enquête sur les sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue)



5. LES TAUX DE RÉCIDIVE/REPRISE SELON L'INFRACTION INITIALE

En ce qui concerne la nature de l'infraction qui avait initialement conduit les personnes en détention, à partir des données DACOR, les différentes infractions ont été regroupées en six catégories : 1) infractions contre la personne; 2) infractions contre la propriété; 3) infractions aux règles de la circulation; 4) infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu'au Code criminel; 5) infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux; 6) autres infractions au Code criminel et contre l'État. Ces données sont présentées au graphique 2 et au tableau A-3 (en annexe).

5.2 Infractions contre la personne

La catégorie des infractions contre la personne regroupe les voies de fait, les infractions d'ordre sexuel, le vol qualifié et les autres infractions contre la personne (homicide involontaire, tentative de meurtre et autres). Sur l'ensemble des dossiers retenus (N : 9 423), 15 % (N : 1 403) représentent ce type d'infractions. Sur le total de ces dossiers, on note un taux de nouvelle condamnation de 60 % (N : 836), un taux de nouvelle peine d'incarcération de 49 % (N : 691) et un taux de condamnation à une peine d'incarcération de deux ans et plus de 3 % (: 39).

5.3 Infractions contre la propriété

La catégorie des infractions contre les biens regroupe le vol simple et les autres infractions contre la propriété (introduction par effraction, extorsion, incendie, recel et autres). Toujours sur l'ensemble des dossiers retenus, 24 % (N : 2 243) se rapportent aux délits contre les biens. Le taux de nouvelle condamnation atteint 60 %, celui de nouvelle peine d'incarcération, 48 % et celui de condamnation à une peine d'incarcération de deux ans et plus, 2 %.

5.4 Infractions aux règles de la circulation

La troisième catégorie touche aux infractions aux règles de la circulation, qui ont été séparées en deux groupes. Le premier comprend toutes les infractions fédérales concernant les délits de boisson et de circulation tandis que le deuxième comprend les infractions aux règles de la circulation routière (Code criminel), les infractions provinciales (boisson et circulation) et, enfin, les infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux en matière de circulation.

Sur l'ensemble des dossiers retenus (N : 9 423), 12 % (N : 1 102) se rapportent aux infractions contre la circulation. Vingt-trois pour cent des personnes (N : 258) ont reçu une nouvelle condamnation, 16 % ont été condamnées à une nouvelle peine d'incarcération (N : 178) et, enfin, 1 % (N : 8) ont reçu une peine d'incarcération de deux ans et plus. Les taux de récidive/reprise sont plus faibles dans ce type d'infractions.

5.5 Infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu'au Code criminel

Pour cette catégorie, 10 % (N : 972) du nombre de dossiers retenus portent sur ces infractions. De ce nombre, 48 % des personnes (N : 469) ont reçu une nouvelle condamnation, 38 %, une nouvelle peine d'incarcération et 2 % ont été condamnées à une peine d'incarcération de plus de deux ans.

5.6 Infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux

En ce qui a trait à cette cinquième catégorie, soit 8 % (N : 728) sur les 9 423 dossiers retenus, 36 % (N : 265) des personnes ont été condamnées de nouveau; 26 % (N : 186) ont reçu une nouvelle peine d'incarcération, dont trois une peine fédérale.

5.7 Autres infractions au Code criminel et contre l'État

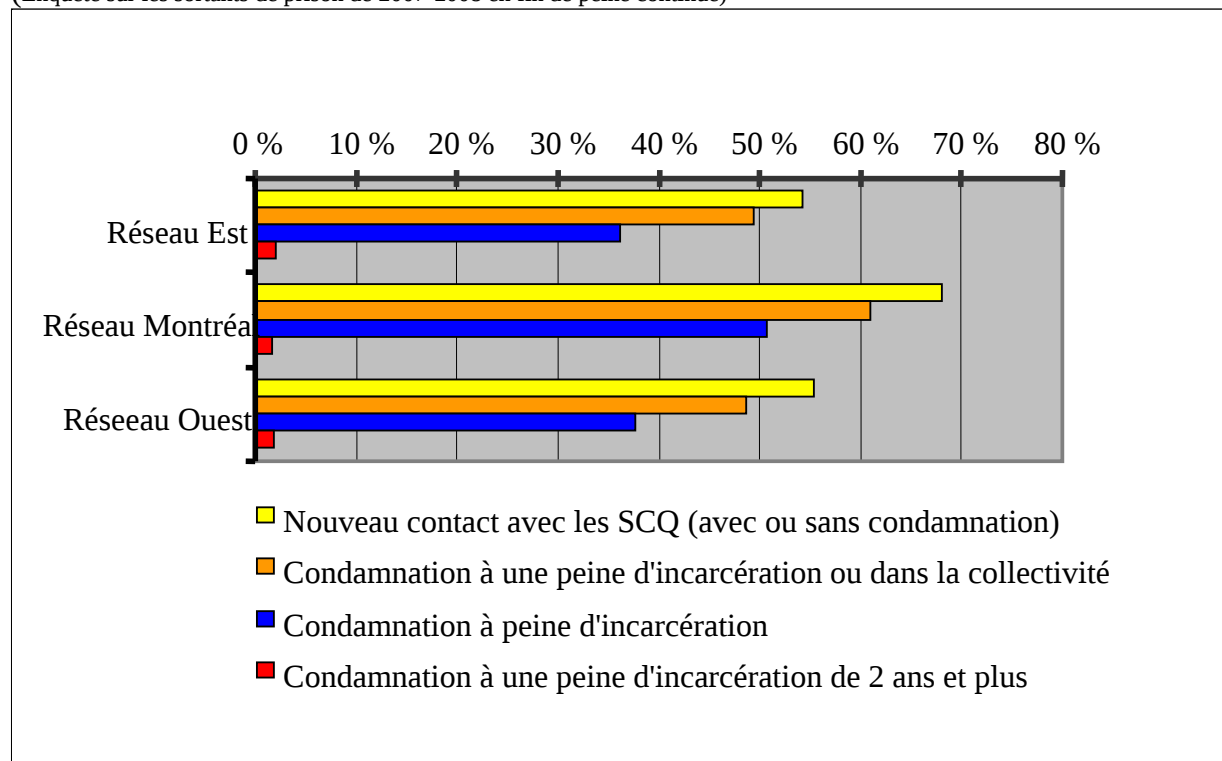
Cette dernière catégorie se divise en trois : omission d'engagement, défaut de se conformer à une probation et autres infractions au Code criminel et contre l'État. L'ensemble de cette catégorie comprend 32 % des dossiers (N : 2 975). De ce nombre, 66 % (N : 1 975) des personnes ont été condamnées de nouveau; 53 % (N : 1 577) l'ont été à une peine d'incarcération et 2 % (N : 55), à purger une peine dans un pénitencier. C'est dans ce groupe que l'on observe les plus forts taux de récidive/reprise.

6. TAUX DE RÉCIDIVE/REPRISE SELON LES RÉGIONS CORRECTIONNELLES

Le graphique 3 et le tableau A-4 (en annexe) représentent les taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue selon les régions correctionnelles. En analysant ces données selon les régions, on constate d'abord, et non sans surprise, que le pourcentage de dossiers retenus dans le réseau correctionnel de Montréal est supérieur à celui des deux autres, à savoir 48 % (N : 4 484) de l'ensemble des dossiers. Le réseau correctionnel de l'Est-du-Québec en comprend 24 % (N : 2 225) et celui de l'Ouest-du-Québec, 29 %, soit un nombre de 2 714.

Graphique 3 - Taux de récidive/reprise selon les régions correctionnelles

(Enquête sur les sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue)



Quant aux taux de reprise/récidive selon les trois régions, Montréal arrive en premier avec un taux de nouvelle condamnation de 61 %, contre 49 % pour l'Est et 48 % pour l'Ouest. Le taux de nouvelle incarcération est de 51 % à Montréal, contre 36 % dans l'Est et 37 % dans l'Ouest. Enfin, pour les condamnations à une peine fédérale, les trois régions sont *ex aequo* avec 2 %.

Ces résultats ne sont pas surprenants, car ils reflètent les taux de criminalité par 100 000 habitants au Québec (voir la Carte interactive sur la criminalité par région administrative au Québec sur le site du MSP (<http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/dpop/>)).

POINT SAILLANTS

- Les résultats globaux nous indiquent que, sur les 9 423 dossiers retenus (voir annexe A-1), 5 756 (61%) ont eu un nouveau contact avec les SCQ, que ce soit avec ou sans condamnation. On voit que 55 % (N : 5 149) ont été « repris » par le système et condamnés de nouveau. On peut donc dire que le taux de récidive/reprise des membres de cette cohorte est de 55 % au cours des deux ans qui ont suivi leur libération. On voit aussi que 43 % (4 088) des sortants ont été condamnés à une nouvelle peine d’incarcération, que ce soit au provincial ou fédéral, et que 2 % (169) l’ont été au fédéral. On peut enfin en déduire que 12 % des personnes (55 % - 43 %) qui ont récidivé ont été recondamnées à une peine dans la communauté.
- Les récidives/reprises se produisent relativement tôt après la libération, la courbe fléchissant dès le sixième mois (tableau 2).
- Contrairement à ce que révèlent les autres études criminologiques, les femmes affichent des taux de récidive/reprise plus forts que les hommes. Le taux de nouvelle condamnation est de 59 % chez les femmes et de 54 % chez les hommes (tableau 3).
- Plus on est jeune lors de l’admission, plus on a des taux de récidive/reprise élevés (tableau 3).
- Les Autochtones, qui représentent 3 % des dossiers retenus, présentent des taux supérieurs aux allochtones (tableau 3).
- Plus on est jeune lors du premier contact avec le système correctionnel québécois, plus on a des taux de récidive/reprise élevés (tableau 4).
- Plus le nombre d’antécédents est élevé, plus les taux de récidive/reprise seront élevés (tableau 4).

- Les peines de moins de six mois sont associées à des taux plus élevés de nouvelle condamnation et de nouvelle incarcération, mais des taux de condamnation à des peines purgées dans un pénitencier moins élevés (tableau 4).
- L'appartenance à un groupe criminel est associée à des taux de récidive/reprise nettement plus élevés, les personnes reconnues comme appartenant à un gang de rue se distinguant encore plus en ce sens (tableau 4).
- Les détenus de notre cohorte qui ont été incarcérés pour les infractions « omissions d'engagement » ou « défaut de se conformer à une probation » présentent les taux de récidive/reprise les plus élevés, suivis de près par ceux qui ont commis des vols qualifiés et « autres infractions contre la propriété ». Ceux condamnés pour des infractions aux règles de la circulation ont les taux de récidive/reprise les plus faibles (tableau A-3).
- En ce qui concerne les taux de récidive/reprise selon les régions correctionnelles, Montréal arrive au premier rang. (tableau A-4).

MISES EN GARDE

- Lorsqu'on parle de récidive/reprise, il faut **toujours** préciser la cohorte étudiée, la source des données (casier judiciaire, source judiciaire ou correctionnelle – ici DACOR), la définition du critère et la durée de la période d'observation. On ne peut **jamais** dire simplement « le taux de récidive est de X % ».
- Comme il ne s'agit pas d'une étude évaluative, on ne peut donc pas tirer de conclusions quant à l'efficacité ou à l'inefficacité des mesures correctionnelles.
- Il faut être extrêmement prudent avant de faire des comparaisons, puisque la sélection des populations est différente, les périodes d'observation sont souvent différentes, les critères de récidive/reprise sont différents. Et souvent, ces notions ne sont même pas précisées.

CONCLUSION

Ce rapport présentait les résultats de la première cohorte (les sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue) du projet Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec. Il s'agit de la première étude sur ce sujet jamais produite sur la clientèle des Services correctionnels. L'analyse des quatre autres cohortes suivra et l'ensemble sera accompagné d'un rapport axé uniquement sur la méthodologie utilisée. Un rapport final réunissant les résultats des cinq cohortes sera également produit.

ANNEXES

Tableau A-1 -Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon certaines données sociodémographiques

Variables sociodémographiques	Nombre de dossiers retenus	Taux de récidive/reprise			
		A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des libérés	100 % (9 423)	61 % (5 756)	55 % (5 149)	43 % (4 088)	2 % (169)
Sexe					
Femmes	11 % (1 080)	64 % (687)	59 % (640)	47 % (507)	0 % (1)
Hommes	89 % (8 343)	61 % (5 069)	54 % (4 509)	43 % (3 581)	2 % (168)
Âge à l'admission					
18-24	18 % (1 743)	71 % (1 243)	64 % (1 108)	46 % (801)	2 % (36)
25-34	28 % (2 670)	66 % (1 758)	59 % (1 583)	48 % (1 273)	2 % (51)
35-44	30 % (2 798)	60 % (1 677)	54 % (1 500)	44 % (1 238)	2 % (56)
45 et +	23 % (2 212)	49 % (1 078)	43 % (958)	35 % (776)	1 % (26)
Origine					
Allochtone	97 % (9 119)	61 % (5 538)	54 % (4 944)	43 % (3 940)	2 % (159)
Autochtone	3 % (304)	72 % (218)	67 % (205)	49 % (148)	3 % (10)

Tableau A-2 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon certaines variables correctionnelles et pénales

		Taux de récidive/reprise			
Variables correctionnelles et pénales	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des libérés	100 % (9 423)	61 % (5 756)	55 % (5149)	43 % (4 088)	2 % (169)
Âge au premier contact					
18 ans	21 % (2 016)	74 % (1 497)	68 % (1 362)	54 % (1 090)	4 % (74)
19-20 ans	23 % (2 164)	69 % (1 501)	62 % (1 345)	49 % (1 055)	2 % (43)
21-24 ans	21 % (1 968)	61 % (1 197)	54 % (1 056)	42 % (832)	2 % (31)
25-34 ans	21 % (2 023)	54 % (1 100)	49 % (984)	40 % (801)	1 % (16)
35-44 ans	8 % (794)	42 % (331)	36 % (285)	28 % (220)	0 % (3)
45 ans et +	5 % (458)	28 % (130)	26 % (117)	20 % (90)	0 % (2)
Nombre d'antécédents					
0	21 % (1 998)	37 % (744)	30 % (602)	20 % (392)	1 % (11)
1 à 3	38 % (3 590)	55 % (1 992)	48 % (1 725)	36 % (1 286)	2 % (61)
4 et +	41 % (3 835)	79 % (3 020)	74 % (2 822)	63 % (2 410)	3 % (97)
Durée de la peine imposée					
Moins d'un mois	59 % (5 513)	62 % (3 416)	56 % (3 061)	43 % (2 382)	1 % (54)
1 à 6 mois	30 % (2 803)	62 % (1 727)	56 % (1 563)	45 % (1 259)	2 % (59)
6 mois et plus	12 % (1 107)	55 % (613)	47 % (525)	40 % (447)	5 % (56)
Appartenance à un groupe criminel					
Aucun groupe	96,9 % (9 133)	61 % (5 531)	54 % (4 961)	43 % (3 920)	2 % (156)
Crime organisé*	0,2 % (16)	50 % (8)	44 % (7)	31 % (5)	6 % (1)
Gangs de rue*	2,3 % (218)	86 % (187)	71 % (154)	64 % (140)	4 % (8)
Motards*	0,6 % (56)	54 % (30)	48 % (27)	41 % (23)	7 % (4)
* Ensemble des groupes criminels	100 % (290)	77,6 % (225)	64,8 % (188)	57,9 % (168)	4,5 % (13)

Tableau A-3 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon l'infraction initiale

Infraction initiale	Nombre de dossiers retenus	Taux de récidive/reprise			
		A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sortants de prison	100 % (9 423)	61 % (5 756)	55 % (5 149)	43 % (4 088)	2 % (169)
Nature de l'infraction principale					
1- Infractions contre la personne	15 % (1 403)	67 % (945)	60 % (836)	49 % (691)	3 % (39)
1a- Voies de fait (sous-classe 600)	9 % (832)	66 % (552)	59 % (491)	49 % (405)	2 % (15)
1b- Infraction d'ordre sexuel (sous-classe 500)	0 % (34)	44 % (15)	38 % (13)	32 % (11)	18 % (6)
1c- Vol qualifié (sous-classe 800)	2 % (209)	75 % (156)	64 % (134)	54 % (112)	5 % (11)
1d- Autres infractions contre la personne	3 % (328)	68 % (222)	60 % (198)	50 % (163)	2 % (7)
2 Infractions contre la propriété	24 % (2 243)	66 % (1 489)	60 % (1 346)	48 % (1 084)	2 % (47)
2a- Vol simple	14 % (1 355)	63 % (858)	58 % (780)	47 % (635)	2 % (21)
2b- Autres infractions contre la propriété	9 % (888)	71 % (631)	64 % (566)	51 % (449)	3 % (26)
3- Infractions aux règles de la circulation	12 % (1 102)	28 % (313)	23 % (258)	16 % (178)	1 % (8)
3a- Conduite avec facultés affaiblies (sous-classe 2300)	8 % (720)	26 % (185)	21 % (149)	14 % (101)	1 % (4)
3b- Autres infractions aux règles de la circulation	4 % (382)	34 % (128)	29 % (109)	20 % (77)	1 % (4)
4- Infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu'au Code criminel	10 % (972)	54 % (529)	48 % (469)	38 % (372)	2 % (18)
5- Infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux	8 % (728)	43 % (313)	36 % (265)	26 % (186)	0 % (2)
6- Autres infractions au Code criminel et contre l'État	32 % (2 975)	73 % (2 167)	66 % (1 975)	53 % (1 577)	2 % (55)
6a- Omissions d'engagement (sous-classe 2100)	11 % (1 016)	77 % (785)	70 % (713)	51 % (516)	2 % (17)
6b- Défaut de se conformer à une probation (sous-classe 2200)	15 % (1 384)	74 % (1 031)	69 % (958)	59 % (817)	2 % (21)
6c- Autres infractions au Code criminel et contre l'État	6 % (575)	61 % (351)	53 % (304)	42 % (244)	3 % (17)

Tableau A-4 - Taux de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue, dans les deux ans qui suivent leur libération, selon les régions et réseaux correctionnels

		Taux de récidive/reprise			
Régions et réseaux correctionnels	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sortants de prison	100 % (9423)	61 % (5756)	55 % (5149)	43 % (4088)	2 % (169)
Région correctionnelle					
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	1,4 % (128)	53,9 % (69)	50,8 % (65)	30,5 % (39)	1,6 % (2)
Bas-Saint-Laurent	1,6 % (148)	52,7 % (78)	48,0 % (71)	34,5 % (51)	3,4 % (5)
Côte-Nord	2,2 % (204)	55,9 % (114)	52,0 % (106)	37,7 % (77)	2,9 % (6)
Estrie	5,4 % (511)	56,4 % (288)	49,5 % (253)	39,5 % (202)	1,6 % (8)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,1 % (99)	35,4 % (35)	30,3 % (30)	26,3 % (26)	2,0 % (2)
Laval-Lanaudière-Laurentides	9,9 % (935)	58,7 % (549)	51,2 % (479)	40,2 % (376)	2,1 % (20)
Mauricie	4,6 % (433)	56,4 % (244)	51,3 % (222)	36,7 % (159)	0,9 % (4)
Montréal	4,7 % (446)	51,8 % (231)	45,7 % (204)	33,2 % (148)	2,0 % (9)
Montréal	47,6 % (4484)	68,1 % (3 053)	61,0 % (2 735)	50,6 % (2 271)	1,6 % (73)
Outaouais	7,4 % (694)	51,6 % (358)	45,0 % (312)	36,0 % (250)	1,6 % (11)
Québec-Chaudière-Appalaches	11,2 % (1 058)	53,3 % (564)	49,5 % (524)	36,9 % (390)	2,6 % (27)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,0 % (283)	61,1 % (173)	52,3 % (148)	35,0 % (99)	0,7 % (2)
Réseau correctionnel					
Est-du-Québec	24 % (2 225)	54 % (1 208)	49 % (1 101)	36 % (802)	2 % (46)
Montréal	48 % (4 484)	68 % (3 053)	61 % (2 735)	51 % (2 271)	2 % (73)
Ouest-du-Québec	29 % (2 714)	55 % (1 495)	48 % (1 313)	37 % (1 015)	2 % (50)

BIBLIOGRAPHIE

Brassard, R., L. Giroux et D. Lamothe-Gagnon (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : Les Autochtones confiés aux Services correctionnels*, Québec, Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.

Confédération suisse (2009). *Analyses de la récidive. Terminologie et définitions*. Neuchâtel : Département fédéral de l'intérieur. Office fédéral de la statistique. Mai 2009.

Holland, S. K. Pointon & S. Ross (2007). *Who returns to prison? Patterns of recidivism among prisoners released from custody in Victoria in 2002-03*. Melbourne: Research and Evaluation Unit Corrections Victoria.

<http://www.corrections.vic.gov.au/utility/publications+manuals+and+statistics/who+returns+to+prison>

France (2013). Ministère de la Justice. [Conférence de consensus sur la prévention de la récidive. Bibliographie.](http://conference-consensus.justice.gouv.fr/bibliographie/)

Ireland (2012). *Probation service recidivism study 2007 – 2011*. Dublin: Probation Service Research Report 2, November 2012.

<http://www.probation.ie/pws/websitepublishingdec09.nsf/Content/Research+Publications~Probation+Service>

Kensey A. (2013). *Les « taux » de récidive : principaux enseignements*. Conférence de consensus sur la prévention de la récidive.

Kensey A. (2007). *Prison et récidive. Des peines de plus en plus longues : la société est-elle vraiment mieux protégée?* Paris : Armand Colin, p. 30.

Landreville, P. (1982 a). *Le critère de la récidive dans l'évaluation des politiques pénales*, Montréal : Les Cahiers de l'école de criminologie. Université de Montréal.

Landreville, P. (1982 b). « Taux de récidive et taux de reprise ». *Revue canadienne de criminologie*. Vol. 24, N° 4 (oct.), p. 439-452.

Landreville P. (1982 c). « La récidive dans l'évaluation des mesures pénales ». *Déviance et société*. Vol. 6, N° 4, p. 375-388.

The PEWS Center of the States (2011). *State of Recidivism: the Revolving door of America's prisons*.

Royaume-Uni (2012). *Proven re-offending statistics: definitions and measurement*. London: Ministry of Justice. Justice Statistics Analytical Services.

<https://www.gov.uk/government/organisations/ministry-of-justice/series/reoffending-statistics>

Royaume-Uni (2013). *Proven re-offending statistics. Quaterly Bulletin. October 2010 to September 2011, England and Wales*. London: Ministry of Justice. Justice Statistics Analytical Services.

<https://www.gov.uk/government/organisations/ministry-of-justice/series/reoffending-statistics>

http://www.sentencingproject.org/detail/news.cfm?news_id=940

Tournier, P.V. (2001). *À chacun sa vérité. Propos sur la récidive, tenus à l'Assemblée nationale et au Sénat*. Cahiers de l'Actif 2001, n° 296-297, 51-64. CNRS / Université Paris I.

Tournier, P.V. (2008). « Évaluation de la récidive des infractions pénales. Questions de méthode », *Revue suisse de criminologie*, n° 1, p. 3-8.

Wartna, B.S.J., Nijssen, L.T.J. (2006). *National studies on recidivism. An inventory of large-scale recidivism research in 33 European countries*. The Hague: WODC. Fact sheets 2006-11 (Research and Documentation Centre).

